

le bon ordre, je déclare qu'il n'en est pas ainsi. On me demande de prendre des initiatives qu'on n'est pas soi-même appelé à prendre et en tant que gendarme ordinaire en uniforme j'ai le droit de savoir où mes fonctions commencent et où elles s'arrêtent.

M. Hardie: Vous avez aussi le droit de sortir de la Gendarmerie si vous ne l'aimez pas.

M. Bigg: Je parle parce que j'ai servi dans la Gendarmerie. Je sais quel fardeau l'on porte en étant appelé à user de violence contre des concitoyens. Vu la divergence des opinions exprimées non seulement dans les journaux et à travers le pays mais aussi à la Chambre, je ne pense pas que les fonctions d'un agent de police soient très clairement comprises. Qu'on considère ceci. Apparemment c'est très important du point de vue national, et nous devrions trancher la question de savoir si les membres de la Gendarmerie ne peuvent faire tracer les limites de leurs strictes fonctions. Quant à dépasser l'appel du devoir, on pourrait laisser ce point à leur conscience.

M. Howard: J'aimerais dire quelques mots des discussions qui se sont déroulées cet après-midi, et notamment de certains passages. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt toutes les observations presque véhémentes du ministre de la Justice relativement au maintien de l'ordre public et au respect général que nous devons avoir pour les préposés à l'application de la loi et pour la loi elle-même. Nul doute que cela est tout à fait vrai. Nous admettons tous, j'en suis sûr, que les préposés à l'application de la loi, qu'ils soient agents de la Gendarmerie royale du Canada ou qu'ils fassent partie de quelque autre branche de nos forces de sécurité comme les agents de police municipaux ou provinciaux, sont nécessaires et ils remplissent des fonctions extrêmement utiles, en général, en faisant appliquer la loi et l'ordre. Mais une sorte de véhément plaidoyer général comme celui que nous avons entendu il y a un moment ne devrait pas être permis pour masquer ce qui, à mon avis, sont des erreurs ou des fautes occasionnelles, en ce qui concerne l'application de la loi et de l'ordre, pour ce qui est aussi des initiatives de la Gendarmerie, car c'est d'elle que nous parlons en ce moment.

Malheureusement, j'ai dû me rendre cet après-midi à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes et je n'ai pas eu l'occasion d'entendre mon ami de Timiskaming parler d'un article et d'un commentaire du sénateur Gladstone au sujet de la confédération des Six-Nations et du problème qui y a surgi.

[M. Bigg.]

Si je ne m'abuse, mon ami et collègue de Timiskaming a lu des extraits des observations faites par le sénateur Gladstone sur l'activité de la Gendarmerie royale du Canada au sein de cette réserve. Je trouve que dans un cas la Gendarmerie a commis une grave erreur. Le ministre n'a pas analysé en détail les observations du sénateur, mais j'espère qu'il ne tentait pas de contredire ce qu'il a dit de l'activité de la Gendarmerie royale. J'aimerais donc que le ministre s'aventure un peu plus et nous dise s'il est d'accord ou non avec le sénateur Gladstone sur l'activité de la Gendarmerie royale à l'intérieur de la réserve des Six-Nations. Je songe en particulier à ces gens qu'on aurait renversés neuf fois, aux maisons de ces trois Indiens envahis par la Gendarmerie et ainsi de suite. Cela nous permettrait de mesurer l'effet et les répercussions de l'activité de la Gendarmerie royale du Canada sur les relations entre les membres élus du Conseil des Six-Nations et la confédération des Six-Nations, sur les rapports de ces groupes avec le gouvernement du Canada et de savoir si ces relations ont souffert ou ont empiré du fait de l'activité de la Gendarmerie royale du Canada.

Quand il s'agit d'appliquer la loi, nous constatons souvent que les gens en sont bouleversés; ils retirent le respect qu'ils portaient à la Gendarmerie royale du Canada ou au gendarme, non à cause de cette application de la loi, mais surtout parce que la loi est un peu stupide. Je puis citer certains exemples concernant la loi sur les spiritueux et son règlement applicables aux Indiens. Mais c'est un autre point.

Nous pouvons peut-être déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

(Rapport est fait des résolutions agréées en comité, qui sont adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose que le programme de demain est celui qu'a tracé hier soir le leader de la Chambre. D'abord, la suite de l'examen de ces crédits, puis ensuite l'étude des crédits du ministère du Commerce.

L'hon. M. Green: Oui, monsieur l'Orateur. Un avis est inscrit aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui prévoyant le prolongement des heures de séance la semaine prochaine. Ce sera la première question à étudier. Puis nous passerons à l'examen des crédits du ministère de la Justice et ensuite à ceux du ministère du Commerce. Nous avons l'intention de commencer lundi par le n° 2 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, la Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du bill concernant la pension de retraite des membres de